

DEPARTEMENT HERAULT
CANTON ST GELY DU FESC
COMMUNE St MATHIEU DE TREVIER

PM/04/2024

Objet /
Permis de stationnement

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des Arrêtés du Maire

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission
en Préfecture

le...26/01/24.....

et de la publication

le...26/01/24.....



Le Maire de la Commune de ST MATHIEU DE TREVIERS,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.225 et R.250
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 110-3, R 411-21-1, R 411-5, R 411-6, R 411-8, R 411-25, R 415-6 et R 415-9,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – Huitième partie : signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Vu la requête de M. Emmanuel CALLANT domicilié 16 rue Hector Berlioz 34270 Saint Mathieu de Tréviers, qui sollicite un arrêté de stationnement pour poser une benne à gravats,
Vu les décrets 64-262 du 14 mars 1964 et 79-1152 du 28 décembre 1979, relatifs aux caractéristiques techniques, alignement, conservation et surveillance des voies communales,
Considérant qu'en raison de travaux de construction d'une piscine, il convient de réglementer le stationnement rue Hector Berlioz,

ARRETE

Article 1 :

Du 29 janvier 2024 au 5 février 2024, le stationnement est interdit aux véhicules à hauteur du 16 rue Hector Berlioz. Seule la benne à gravats est autorisée à stationner.

Article 2 :

L'interdiction de stationnement sera matérialisée par des panneaux installés par l'entreprise DIFFAZUR Piscines.

Article 3 :

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant conformément à l'article R 417-10 alinéa 1 du Code de la Route et à ce titre passible de la mise en fourrière sur l'ordre des Services de Police.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Mathieu de Tréviers
 - Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de St Mathieu de Tréviers,
- Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Mathieu de Tréviers, le 22 janvier 2024.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Le Maire



*Rédigé sur le site Internet de
la commune le 26/1/2024*